

Notice info- annexe 12- 2018

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Séjour n° FR010026



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée :
IM075100382

CERET le 17 novembre 2020

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RANDONNEES RAQUETTES MAURIENNE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2020/2021 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP

Nombre de participants: 10 au minimum, 22 au maximum

Date : **du samedi 27 février au vendredi 05 mars 2021**

Déplacements : voitures personnelles, covoiturage conseillé

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes : 5 jours de rando avec dénivelées de 300 à 700 m chaque jour avec accès en raquettes au refuge. Les randonnées en montagne alpine exigent d'être équipé de matériel de sécurité, DVA (Détecteur de victime d'avalanche, pelle, sonde). Possibilité de louer le matériel à l'association pour le prix de 25€ le séjour. Des exercices seront faits tout au long du séjour.

Départ de Céret le 27 février à 7h pour arriver à Montgellafrey en fin de matinée (fin de la route carrossable) Montée au refuge en raquettes pour une arrivée en milieu d'après midi

Retour, le 05 mars 2021 au départ de Montgellafrey en direction de Céret, à partir de 10h
Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Refuge du lac de la Grande Léchère. Montgellafrey 73130

Hébergement en chambre de 4 à 6 personnes, avec lits superposés.

Pension complète (pique-nique à midi)

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 390€ € par personne, assurance facultative non comprise.

Le prix comprend :

- La demi-pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, les paniers repas du midi
- La contribution tourisme
- La contribution au club
- Les lits faits à l'arrivée
- L'accompagnement des randonnées par des animateurs de la Randonnée Cérétane

Ne sont pas compris

- Le voyage AR, jusqu' à Montgellafrey
 - Les assurances facultatives (annulation séjour)
 - Le coût de location des raquettes et bâtons.
 - la location du matériel de sécurité (DVA, pelle, sonde) obligatoire : 25€
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"*

Association utilisatrice de l'extension tourisme du Comité Départemental des Pyrénées Orientales, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. IT N°IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: Tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67 - Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

ANNEXE12- Info préalable : Comité-Assoc-2018_1/2

Notice info- annexe 12- 2018

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 17 novembre 2020.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association : Randonnée Cérétane)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 15 janvier 2021
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association Randonnée Cérétane proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription. 13€

Solde du séjour avant le 8 février 2021

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Cérétane »

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (1100 kms aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la côte part de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 15 janvier 2021 restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

-Annulation entre le 15 janvier et le 8 février 2021 : retenue de 50 % du montant total du séjour

-Annulation postérieure au 13 février 2021 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée raquettes, une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie.

DIVERS

Une réunion vous sera proposée à la fin du confinement

Il est indispensable d'y être présent

Le nombre de participants étant limité à 22 personnes , les inscriptions seront closes après atteinte de ce chiffre.

Amicalement,

Le Responsable de l'organisation

Francis Pagès

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Cérétane